

CDC CROISSANCE



RAPPORT ARTICLE 29 – LEC
2024

Accompagner une croissance durable



Sommaire

00

Introduction [p.3](#)

Édito [p.4](#)
Présentation [p.5](#)
Chiffres clés [p.6](#)
Les faits majeurs de 2024 [p.7](#)

03

Un accompagnement reposant sur l'engagement [p.31](#)

Un investisseur engagé [p.32](#)
Dialogue [p.35](#)
Engagement [p.36](#)
Vote [p.38](#)

01

L'ESG au sein de CDC Croissance [p.8](#)

Les grandes étapes de construction [p.9](#)
La gouvernance ESG [p.11](#)
Les moyens internes déployés [p.14](#)
Les initiatives de places et labels [p.17](#)

04

Une stratégie climat & biodiversité en constante évolution [p.40](#)

Climat [p.41](#)
Biodiversité [p.47](#)

02

Une approche ESG globale et intégrée [p.20](#)

Un univers d'investissement filtré [p.21](#)
Une notation ESG propriétaire [p.25](#)
Un modèle de valorisation différenciant [p.29](#)

05

Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques [p.51](#)

Gestion des risques ESG [p.52](#)
Risques climatiques [p.54](#)

Introduction

0.1 Édito

0.2 Présentation de CDC Croissance

0.3 Chiffres clés

0.4 Les faits majeurs de 2024

INTRODUCTION

Édito

L'année 2024 a été une période riche en engagements et en avancées significatives pour CDC Croissance. Nous avons progressé sur plusieurs fronts.

Gestion : Des progrès concrets et continus

Nous avons franchi plusieurs étapes importantes en matière de gestion. Le passage du fonds CDC PME Croissance en fonds article 8, auparavant article 6 a été un moment clé. Désormais tous les fonds de CDC Croissance sont, à minima, classés article 8. Nous avons également entrepris une refonte de nos reportings semestriels des fonds, en enrichissant la partie extra-financière avec notamment un bilan sur 4 ans du fonds CDC Croissance Durable. Ces efforts visent à améliorer la transparence et la responsabilité de nos opérations vis-à-vis de nos parties prenantes.

La création d'un rapport annuel d'activité et de durabilité, incluant notre premier rapport article 29, a été une autre avancée notable.

Engagement actionnarial : Pour une création de valeur partagée

Nous avons mis à jour notre politique d'engagement et défini une nouvelle feuille de route, en renforçant notamment notre rapport d'engagement grâce à de nouveaux indicateurs de suivi. Un outil de suivi a d'ailleurs été élaboré pour nous aider à mieux mesurer nos performances.

Nos priorités d'engagement actionnarial pour 2024 se sont concentrées sur le climat (empreinte carbone), la biodiversité, la CSRD, et la gouvernance (particulièrement les rémunérations). Nous avons participé activement à des initiatives collectives via le FIR - Forum pour l'Investissement Responsable (gouvernance, CSRD) et la Fondation Finance for Biodiversity. Nous avons aussi adhéré aux Principes for Responsible Investment - PRI directement. Enfin, nous avons internalisé à 100% le processus de vote en Assemblée Générale, ce qui nous permet de gagner en autonomie et en efficacité.

Biodiversité : Un engagement renforcé

Notre engagement en faveur de la biodiversité a également progressé. Nous avons poursuivi nos travaux sur le modèle pilote d'empreinte biodiversité PME avec CDC Biodiversité et Ethifinance. Ces efforts ont été menés en parallèle de la rédaction d'une politique et d'une feuille de route détaillée biodiversité. Nous travaillons à ce que ces initiatives contribuent positivement à la préservation de notre environnement naturel.

Perspectives pour 2025

En entrant dans l'année 2025, nous restons déterminés à poursuivre nos efforts. Nos objectifs pour l'année à venir incluent le renforcement de nos activités d'engagement actionnarial, axe ESG stratégique pour CDC Croissance, l'amélioration continue de nos processus de gestion, notamment l'amélioration de notre modèle d'intégration des enjeux ESG dans nos modèles de valorisation, et l'intensification de nos actions en faveur de la biodiversité.

Nous continuerons à collaborer et à innover avec nos partenaires (fournisseurs de recherche ESG, courtiers ...), entreprises de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes pour relever les défis environnementaux et sociaux de notre temps.

Je tiens à remercier chaleureusement notre actionnaire, nos partenaires et collaborateurs pour leur soutien et leur confiance. Ensemble, nous construisons un avenir plus durable.



Aude de Lardemelle
Directrice générale

INTRODUCTION

Présentation

CDC Croissance est une société de gestion (SGP) filiale à 100% de la Caisse des Dépôts (CDC). Elle dispose d'un agrément de plein exercice (AIFM) délivré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), son régulateur.

Créée en 2001, la SGP est spécialisée dans l'investissement au sein des petites et moyennes valeurs boursières cotées, principalement en France et dans la Zone Euro. Elle a développé une gamme de six fonds : deux véhicules généralistes (CDC PME Croissance et CDC Euro Croissance), deux fonds thématiques (CDC Tech Croissance et CDC Croissance Durable), ainsi que la SICAV CDC Tech Premium dédiée aux IPO tech françaises et le fonds de fonds CDC Croissance Selection PME.

Afin de répondre aux enjeux de redynamisation du segment de marché des PME-ETI cotées,

CDC Croissance a lancé, fin 2024, le fonds de fonds CDC Croissance Selection PME qui intervient dans une logique d'investisseur de long terme pour accompagner les fonds sélectionnés et favoriser le développement des PME-ETI cotées.

L'encours de CDC Croissance est supérieur à 3 milliards d'euros. Sa philosophie d'investissement « stock picking » s'appuie sur une approche fondamentale de valorisation à long terme de ses placements et intègre une analyse ESG systématique à partir de critères ambitieux. Elle a vocation à accompagner les sociétés du portefeuille vers un modèle économique plus durable. Forte de 25 collaborateurs, elle est l'un des principaux investisseurs de la place de Paris sur ce segment de marché. En tant qu'investisseur de long terme, responsable et engagé, CDC Croissance a développé une ambition ESG forte.

L'ambition ESG de CDC Croissance

Les petites et moyennes sociétés françaises et européennes cotées répondent à de véritables besoins sociaux, sociétaux et environnementaux. Elles sont au cœur de nos économies développées en termes de création d'emplois et de gisement de croissance.

L'intégration des préoccupations de durabilité dans leurs modèles d'affaires doit être encore significativement améliorée.

Elle nécessite un accompagnement de long terme de la part des investisseurs. Spécialiste de cet univers d'investissement, CDC Croissance souhaite accélérer la transformation de ces entreprises vers un modèle plus durable à travers un engagement actionnarial fort.

INTRODUCTION

Chiffres clés

100%

Des actifs sous gestion disposent d'une analyse quantitative et qualitative ESG interne

102

Millions d'euros catégorisés
Article 9 SFDR soit 3%
des encours totaux¹

3

milliards d'euros catégorisés
Article 8 SFDR, soit 97% des
encours totaux²

20%

Des effectifs de la
société de gestion
à 100% sur l'ESG

67%

De réduction de
l'intensité carbone
des actifs sous gestion
Entre 2019 et
2024

56%

Taux de vote négatifs
sur la rémunération
des dirigeants
des exécutifs

69

Entretiens d'engagement
individuels et collaboratifs

184

Assemblées générales
votées

100%

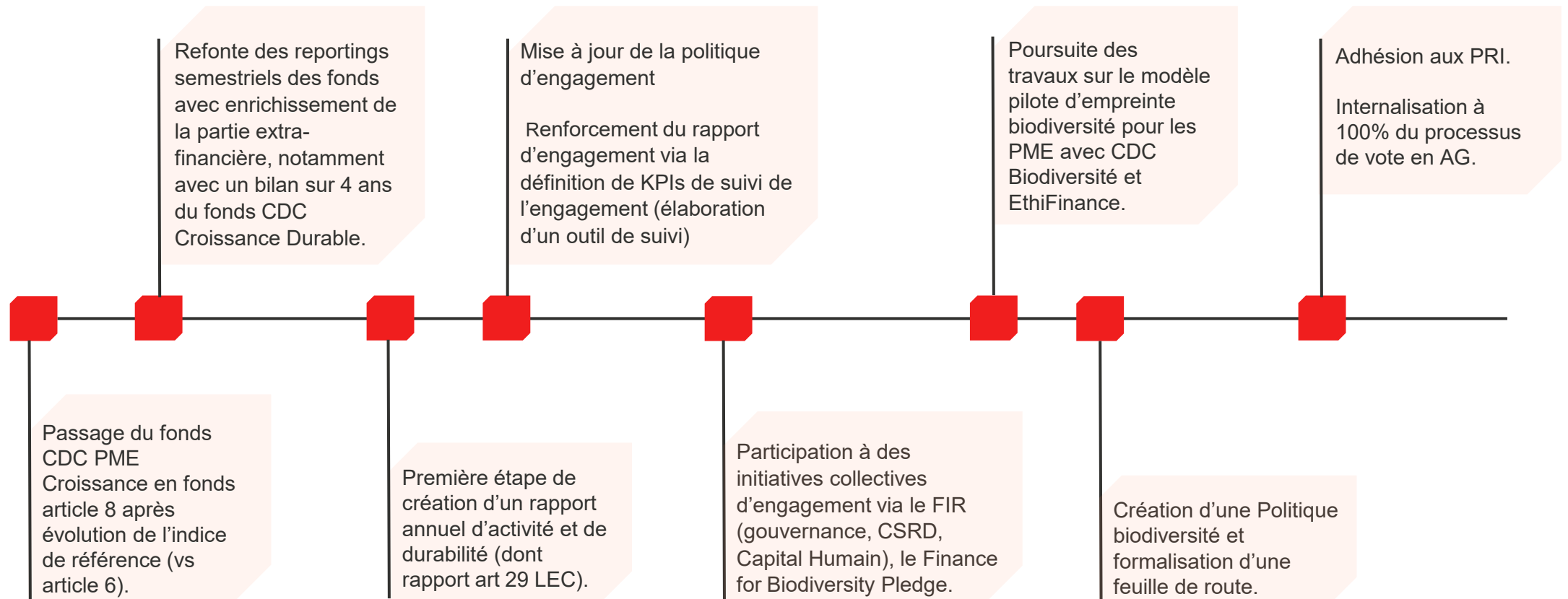
Des portefeuilles couverts
par une empreinte biodiversité

¹ Au 31/12/2024, CDC Croissance a un fonds, CDC Croissance Durable, qui relève de l'Article 9 du règlement SFDR.

² Au 31/12/2024, 5 fonds sont classés Article 8 au sens du règlement SFDR: CDC Euro Croissance, CDC Tech Croissance, la SICAV CDC Tech Premium, CDC Croissance Sélection PME et CDC PME Croissance.

INTRODUCTION

Les faits majeurs de 2024



L'ESG au sein de CDC Croissance

1.1 Les grandes étapes de construction

Des fondations à l'accélération

L'ESG au sein du processus d'investissement

1.2 La gouvernance ESG

Compétence du conseil d'administration en matière d'ESG

Comitologie ESG

Intégration de l'ESG dans la politique de rémunération

1.3 Les moyens internes déployés

Ressources humaines

Ressources financières

Ressources techniques et externes

Le renforcement des capacités internes de l'entité

1.4 Les initiatives de place et labels

PARTIE

1

Les grandes étapes de construction

Des fondations à l'accélération

2001-2019

- Mise en place d'une stratégie ESG en cohérence avec celle du Groupe (exclusions, engagement, empreinte carbone)

2019-2020

- Construction du fonds CDC Croissance Durable
- Création d'un scoring ESG interne
- Partenariat avec EthiFinance

2021

- Refonte de la stratégie et des politiques ESG
- Confirmation de l'ambition ESG généralisée à l'ensemble des fonds

2023-2024

- Accélération des ambitions ESG dont biodiversité
- Recrutements supplémentaires et réorganisation
- Révisions des politiques ESG
- Elaboration de la Raison d'être

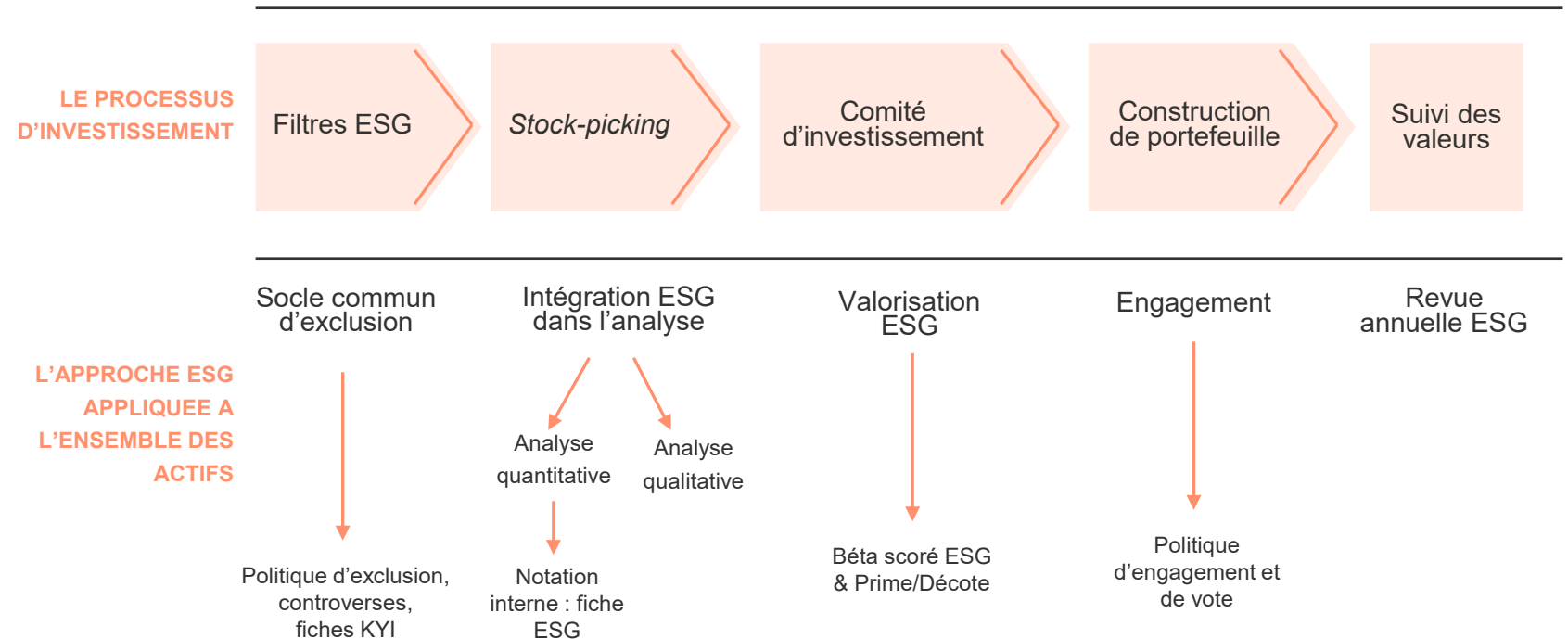
Les grandes étapes de construction

L'ESG au sein du processus d'investissement

Une approche appliquée à 100 % de nos actifs sous gestion directe tout au long du processus d'investissement

L'intégration systématique des facteurs ESG, à travers l'application d'un filtrage ESG de l'univers d'investissement, d'un système de notation ESG interne impactant la valorisation des entreprises et par conséquent la décision d'investissement, couplée à une politique d'engagement actionnarial, rend le processus d'investissement de la SGP très robuste.

Chaque étape du processus est décrite par des politiques (politique d'exclusion, controverses, d'intégration et d'engagement).



La gouvernance de l'ESG

Compétence du Conseil d'Administration en matière d'ESG

L'ESG est abordé régulièrement dans les différentes instances de gouvernance et fait l'objet d'une présentation approfondie au moins une fois par an devant le conseil d'administration.

Le conseil d'administration examine et valide l'ensemble des politiques ESG. Il procède à travers des points réguliers à un contrôle de leur mise en œuvre.

En 2024, le conseil d'administration a notamment acté la raison d'être de CDC Croissance ainsi que le manifeste associé pour la traduire dans les pratiques internes de la société.

Les règlements intérieurs du conseil d'administration et du comité des nominations et de rémunération sont présentés et validés par le premier.

Le règlement intérieur prévoit une démarche d'autoévaluation annuelle du conseil, notamment sur les sujets extra-financiers (qualité des administrateurs, compétences ESG, etc.), gage d'une démarche d'amélioration continue de ses travaux et conforme à une bonne gouvernance.

Notre raison d'être :
**« Investir dans les
petites et moyennes
entreprises cotées,
accompagner leur
croissance et les
engager vers une
trajectoire durable,
pour créer de la valeur
partagée »**

Au sein du conseil d'administration de la société de gestion, un administrateur a été désigné en tant que référent ESG

Il est l'interlocuteur privilégié, au sein et hors du conseil d'administration, du management et des administrateurs sur la thématique ESG

La gouvernance de l'ESG

Comitologie ESG

Comité de direction

Réunit les membres du CODIR chaque semaine. Il est constitué de la directrice générale, la responsable de la gestion, la responsable du middle-office risques, la RCCI, le secrétaire général et le responsable ISR.

Comité ESG

Informe sur une fréquence semestrielle l'ensemble des collaborateurs sur les actions et décisions prises sur la période.

Comité d'engagement

Se réunit deux fois par an. Il définit le plan d'engagement annuel et présente les résultats de la mise en œuvre du plan. Il est composé de la directrice générale, la responsable de la gestion, les gérants et analystes ISR, et du responsable ISR.

Comité des risques

Se réunit trimestriellement avec l'ensemble des équipes autour de la directrice générale. Il intègre les enjeux ESG dans ses ordres du jour.

Comité controverses

Est convoqué pour la gestion des controverses graves. Il est composé de la directrice générale, la responsable de la gestion, la responsable du middle-office risques, la RCCI, le responsable ISR ainsi que l'ensemble des gérants et des analystes concernés.

**Le fonds
CDC Croissance
Durable dispose d'un
comité d'experts ESG
réuni a minima
semestriellement**

La gouvernance de l'ESG

Intégration de l'ESG dans la politique de rémunération

Conformément à l'Article 5 du Règlement SFDR, la politique de rémunération de la société de gestion a été modifiée en 2022 afin de préciser la manière dont elle intègre des critères ESG. Elle est revue annuellement.

En particulier, depuis le début de l'exercice 2022, la part variable (PVO) individuelle et collective de chaque collaborateur comprend l'évaluation d'au moins un critère ESG.

En 2024, des objectifs de réalisation d'engagements actionnariaux ont été définis dans le cadre de l'intéressement.

L'ESG représente 30% des objectifs de l'intéressement des collaborateurs de CDC Croissance.



Les moyens internes déployés

Ressources Humaines

Les collaborateurs de l'ensemble des lignes de métiers de la SGP intègrent l'ESG dans leurs missions.

Sur les 27.5 équivalents temps plein (ETP) présents dans les effectifs de CDC Croissance en 2024, 5 ETP sont affectés à titre exclusif sur l'ESG.

Réorganisation d'une équipe d'Investissement responsable rattachée directement à la directrice générale.

Certains travaux ESG sont transverses aux équipes de CDC Croissance, toutefois les ETP dont le métier n'est pas exclusivement, ou le temps passé significativement, dédié à l'ESG ne sont pas pris en compte.

Ressources Financières

Le budget de CDC Croissance consacré aux données ESG, aux dépenses de formation ESG et prestation de conseil et expertises ESG représente environ :

335 000 €³ en

2024

Soit approximativement

8%

Du montant des dépenses totales de CDC Croissance sur l'année 2024

En augmentation de

+12%

par rapport à 2023
(après +20% en 2022).

³ Il est important de noter qu'il est parfois impossible d'isoler l'extra financier du financier chez certains fournisseurs de données car ils fournissent des données et des outils globaux, sans segmentation. Le montant affiché correspond donc à une mesure conservatrice n'intégrant exclusivement que les postes de dépenses associés à l'ESG

Les moyens internes déployés

Ressources techniques et externes

Les données ESG sur l'univers d'investissement des PME cotées sont moins nombreuses, plus récentes et moins fiables que celles sur les entreprises de plus grandes capitalisations. Les calendriers réglementaires sont différents pour ces sociétés leur accordant davantage de délai dans la production des données.

CDC Croissance utilise deux types de données

- Les données publiées par les sociétés obtenues par du multi source exploité par les équipes middle-office risques (EthiFinance, MSCI, Bloomberg, S&P Trucost, Factset et analyse interne), avec un contrôle de cohérence et une analyse par rapport aux données n-1.
- Les données modélisées pour certains indicateurs : mesure d'alignement, S&P Trucost, risques de transition et physiques avec le modèle de S&P Trucost, empreinte biodiversité de CDC Biodiversité et modèle interne pour les émissions scopes 1 et 2 lorsqu'elles ne sont pas publiées par les entreprises (proxy interne).

Fournisseurs de données ESG

Notation ESG propriétaire	EthiFinance, Bloomberg, MSCI, S&P Trucost, Factset et source interne
Climat	EthiFinance, Bloomberg, MSCI, S&P Trucost, Factset et source interne
Biodiversité	CDC Biodiversité, EthiFinance, Bloomberg
Taxonomie	EthiFinance, Bloomberg
Vote en AG	ISS, Glass Lewis Proxinvest
Controverses	EthiFinance, Bloomberg, Compliance Catalyst
LCB-FT	Compliance Catalyst

Les moyens internes déployés

Le renforcement des capacités internes de l'entité

Le renforcement de la filière ESG

En 2024, la ligne métier investissement responsable a été renforcée avec le repositionnement du responsable ISR au niveau du comité de direction de CDC Croissance.

Cette évolution matérialise le caractère stratégique de l'investissement socialement responsable pour CDC Croissance. Elle permet aussi une meilleure diffusion des enjeux ESG dans les différentes équipes.

La Formation

En 2024, les collaborateurs de CDC Croissance ont bénéficié de formations individuelles et collectives sur les thèmes ESG notamment : Fresque de la biodiversité, formations opérationnelles biodiversité dont une visite du site de compensation écologique du Lignan (33), CESGA, CFA ESG, certification AMF Finance durable pour les nouveaux arrivants, formation « Assemblées générales de Proxinvest ».



100% certifiées AMF Finance Durable !

En 2024, l'ensemble des professionnels de l'investissement de CDC Croissance, des gérants aux collaborateurs des fonctions supports, ont passé avec succès la certification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) – France – AMF Finance durable.



100% sensibilisés!

Un atelier « fresque de la biodiversité » a également été organisé pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de la biodiversité lors du séminaire d'entreprise.

Les initiatives de place et de labels

En parallèle de sa contribution à de multiples travaux collaboratifs au sein du groupe Caisse des Dépôts, la société de gestion participe activement aux initiatives collaboratives d'investisseurs suivantes :



Face à la nécessité d'accélérer la structuration et la formalisation des démarches ESG des SMID⁴ et le besoin de partage et de collaboration entre investisseurs en termes d'accompagnement ESG, CDC Croissance a travaillé, avec une quinzaine de membres du FIR, à la création d'un club SMID. Ce club qui a pour vocation notamment de créer une communauté d'investisseurs responsables dédiée au dialogue et à l'engagement avec les entreprises de petites et moyennes capitalisations sur des sujets ESG répond pleinement à notre montée en puissance en matière d'engagement collaboratif.

Dans le cadre de ce club, CDC Croissance participe aux 3 groupes de travail :

- Gouvernance (mutualisation des meetings « pré-AG » entre investisseurs)
- CSRD (Intervention lors d'un événement de sensibilisation des entreprises à la CSRD)
- Capital humain

Notre place singulière au sein de la communauté des acteurs nous engage à prendre des initiatives ou à participer à des démarches collectives au service des petites et moyennes capitalisations.

⁴ L'expression « SMID » désigne les petites et moyennes capitalisations (Small and Mid Capitalization).

Les initiatives de place et de labels



CDC Croissance est membre de la Finance for Biodiversity Foundation.

Cet engagement est cohérent avec l'approche de la SGP en matière de biodiversité s'insérant dans une dynamique d'apprentissage à travers notamment des formations, le développement d'outils de mesure et une approche collaborative.

La fondation compte cinq groupes de travail reposant sur les cinq engagements du Finance for Biodiversity pledge : collaboration, évaluation, engagement, objectifs, reporting. CDC Croissance participe au groupe de travail relatif à la fixation des objectifs.



CDC Croissance est membre de la Plénière de l'AFG consacrée à l'investissement responsable.

Cette instance vise à contribuer au développement de l'investissement responsable au sein de l'industrie française de la gestion d'actifs en abordant la réglementation, les normes ESG, le partage des meilleures pratiques, les codes de gouvernance et la collaboration pour répondre aux documents de consultation des régulateurs français et européens.

Ces initiatives d'investisseurs privilégient les interactions entre pairs ainsi que la mutualisation d'efforts de dialogue avec les entreprises ou autorités réglementaires.

L'ESG AU SEIN DE CDC CROISSANCE

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2025:

- Première notation PRI
- Plan continu de formation ESG des collaborateurs



Une approche ESG globale et intégrée

2.1 Un univers d'investissement filtré

Connaître son investissement
Les exclusions

2.2 Une notation ESG propriétaire

Intégration de l'ESG
Notation
La note ESGP
La note de durabilité

2.3 Un modèle de valorisation différenciant

PARTIE

2

Un univers d'investissement filtré

Connaître son investissement

Bien que l'accompagnement des entreprises via l'engagement et le dialogue soit le levier privilégié de CDC Croissance pour faire évoluer les pratiques des entreprises, une politique d'exclusion, de gestion des controverses ainsi qu'une procédure de KYI « Know Your Investment » ont été établies afin de limiter l'exposition de la société de gestion à des émetteurs dont les activités ou les pratiques sont incompatibles avec notre vision de la durabilité et semblent peu susceptibles d'évoluer.

La procédure KYI

mesure le risque LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme) porté par chaque société avant la réalisation de tout investissement.

Le risque LCB-FT est mesuré par une notation sur 20. En cas de risque trop important, une analyse approfondie est menée par l'équipe de gestion. Pour que l'investissement puisse être réalisé, il doit être co-signé par le gérant en charge de la valeur et la RCCI de CDC Croissance. L'analyse KYI peut conduire à l'interdiction d'investissement sur une valeur de l'univers.

La gestion des controverses est opérée à deux niveaux :

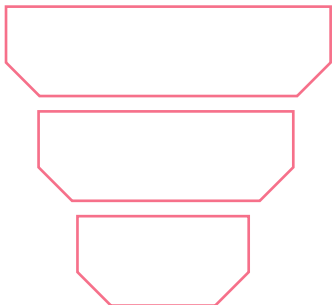
1. De manière courante en amont de l'investissement et au fil du temps.
2. Dans le cas d'évènements exceptionnels ou controverses dites « graves » avec une procédure spécifique et un comité controverses dédié.

Un univers d'investissement filtré

Les exclusions

La politique d'exclusion de la SGP, première étape de notre stratégie d'investissement responsable, s'applique à la totalité des actifs financiers gérés sur l'ensemble de l'univers de valeurs cotées en France et sur la Zone Euro.

Cette politique présente 3 niveaux d'exclusion qui s'appliquent à différents périmètres :



Socle commun d'exclusions

Exclusions spécifiques liées aux labels

Exclusions spécifiques au fonds CDC Croissance Durable

Et 3 types d'exclusion :

1.

Normatives



PRINCIPES DIRECTEURS
DE L'OCDE À L'INTENTION
DES ENTREPRISES MULTINATIONALES



United Nations
Global Compact

2.

Sectorielles

3.

Exclusions ESG liées à la
stratégie de gestion de fonds

CDC
CROISSANCE
DURABLE

UNE APPROCHE ESG GLOBALE ET INTÉGRÉE

Les exclusions

EXCLUSION		SECTEURS D'ACTIVITÉS	SEUIL / CRITÈRE D'EXCLUSION
Exclusions normatives	Non-respect des droits fondamentaux		Exclusion des controverses graves
	LCB-FT	Fiche KYI	Exclusion après avis négatif de la RCCI
Exclusions réglementaires		Tous	N/A
Exclusions sectorielles	Charbon thermique	Production d'électricité, Extraction, Production, Développement d'infrastructures, Secteur minier	• 5% du chiffre d'affaires • Nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités) , ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon. • Sociétés minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10Mt • Les fournisseurs d'énergies dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10GW
	Hydrocarbures non-conventionnels	Extraction, Production	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné
	Pétrole	Extraction, Production	Tout niveau de chiffre d'affaires concerné
	Armes controversées	Mines antipersonnel, Bombes à sous-munitions	Production, Développement, Stockage, Transport, Distribution, Commercialisation, Utilisation
		Armes chimiques, Uranium appauvri, Nucléaires Biologiques	Développement, Stockage, Transport, Distribution, Commercialisation, Utilisation
		Armes incendiaires, Armes aveuglantes au laser	Commercialisation pour utilisation
	Tabac	Fabrication, Stockage, Vente	5%dechiffred'affaires
	Pornographie	Production, Distribution, Vente	5%dechiffred'affaires
	Jeux d'argent	Commerce de jeux d'argent	5%dechiffred'affaires
	Pesticides	Pesticides chimiques de synthèse	20% du chiffre d'affaires
	Déforestation	Exploitation, Négociation de matières premières (cacao, café, soja, élevages, hévéa, huile de palme, bois et pâte à papier)	Absence de politique de prévention de la déforestation et de certifications externes (RSPO, RTRS, FSC...)

Un univers d'investissement filtré

Les exclusions

En parallèle des exclusions exposées dans le tableau ci-dessus s'appliquant à l'ensemble des actifs de la société de gestion, des exclusions spécifiques liées à la charte du Programme d'Investissement « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France » et au fonds CDC Croissance Durable (Article 9 SFDR) s'appliquent.

Exclusions spécifiques à la charte du programme d'investissement « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France » :

Exclusion des émetteurs dont les activités sont directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33 % de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

Exclusions ESG liées à la stratégie de gestion du fonds de CDC Croissance Durable appliquées aux valeurs qui :

- appartiennent au secteur financier;
- n'affichent pas une progression moyenne de leur note sur 3 ans;
- qui ne sont pas dans un processus d'engagement avec la société de gestion;
- et qui n'appartiennent pas au premier quartile du score de maturité ESG dans une approche « Best in Universe ».

Au moins 20 % des valeurs sont exclues. Ce seuil fluctue au gré des exclusions. Pour l'année 2024, il concerne près de 50 % des sociétés de l'univers de valeurs.

Une notation ESG propriétaire

Intégration de l'ESG

L'intégration de l'ESG est réalisée sur l'ensemble de l'univers d'investissement de CDC Croissance et figure dans les différentes étapes du processus d'investissement. Elle est formalisée dans le cadre d'une politique d'intégration.

Cette intégration ESG repose sur deux composantes :

1. ● Une analyse quantitative
2. ● Une analyse qualitative

Intégration ESG dans l'analyse

Analyse
quantitative

Analyse
qualitative

Notation interne :
fiche ESG

Une notation ESG propriétaire

Notation

La notation ESG, appelée score de maturité ESG, consiste en une évaluation propriétaire de CDC Croissance.

Elle repose sur deux notes :

1. ● Une note ESGP (Environnement, Social et Sociétal, Gouvernance et Parties Prenantes)
2. ● Une note de durabilité

Le score de maturité ESG a été développé par CDC Croissance et Novethic. Il est évalué et validé par EthiFinance tous les ans et fait l'objet d'un dialogue constant avec leurs experts et analystes. Son calcul est effectué par les équipes du middle-office risques de CDC Croissance, indépendamment de la gestion. Le score de maturité ESG est produit pour l'ensemble de l'univers France depuis 2019 et sur l'ensemble des univers France et Europe depuis 2022.

Score de maturité ESG

Analyse
quantitative



Analyse
qualitative

Ce score est intégré au sein d'une fiche ESG, produite en interne par l'équipe du middle-office risques, détaillant l'ensemble des données ESG qui le composent.

Ces fiches ESG, mises à jour annuellement, sont mises à disposition et utilisées par les gérants et les analystes ESG notamment dans le cadre de l'analyse extra-financière qualitative ESG.

Une notation ESG propriétaire

La note ESGP

Cette note est constituée uniquement de critères de la base de données d'EthiFinance. Elle est construite et calculée annuellement par EthiFinance en collaboration avec les équipes ESG de CDC Croissance. EthiFinance en évalue également tous les ans la pertinence. Compte tenu de l'évolution rapide et constante de l'environnement ESG (réglementation, nouveaux critères,...), la note ESGP est recalculée tous les ans sur la base des nouvelles évolutions avec un historique de 3 ans

Elle est construite autour de 4 piliers composés de 14 thèmes et 33 critères et compte pour la moitié du score de maturité ESG.



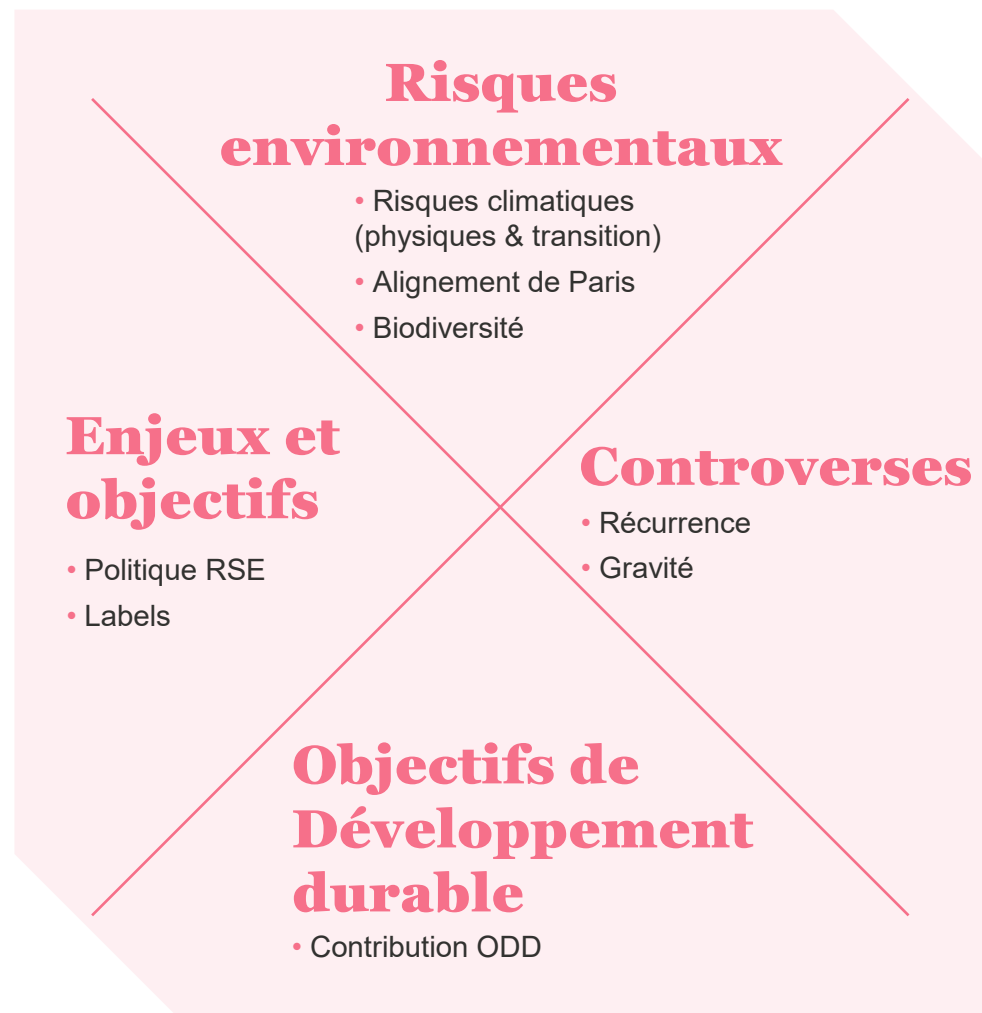
Segmentation de l'univers d'investissement en trois macro-secteurs (industrie, services et distribution) afin d'appliquer aux 4 piliers ESG des pondérations pertinentes selon les enjeux et la matérialité des sujets de ces derniers.

Une notation ESG propriétaire

La note de durabilité

Cette note, développée par CDC Croissance et calculée annuellement sur la base de données provenant de différents prestataires ainsi que de données collectées en interne à partir d'informations publiées par les entreprises, vise à évaluer la durabilité du business model des sociétés.

Elle s'articule autour de 4 piliers, de 8 thèmes et compte pour l'autre moitié du score de maturité ESG.



Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont ajoutés pour compléter l'analyse de la durabilité

Ces critères ne sont pas pris en compte pour la notation mais sont autant de signaux d'alertes qui font ressortir d'éventuels risques ou opportunités concernant les valeurs des univers d'investissement (risques informatiques, comptables, l'analyse par l'entreprise de ses risques climatiques, une modélisation d'alignement de l'entreprise avec les accords de Paris, la réduction de la marge d'EBITDA de l'entreprise dans le cas d'un scénario avec un prix élevé du carbone à horizon 2030).

Un modèle de valorisation différenciant

Le risque ESG est intégré, via le score de maturité ESG dans les valorisations des sociétés suivies par CDC Croissance. Pour les modèles d'actualisation de flux un bêta scoré est utilisé, le score de maturité ESG possède une pondération de 30% dans le score. Dans les valorisations par multiples un système de décote/surcote se basant sur le score de maturité ESG est utilisé.

**Ce modèle est déployé sur l'ensemble des modèles de valorisation internes des sociétés dans lesquelles la société de gestion a investi.
Il permet d'intégrer l'ESG jusque dans l'évaluation financière.**

UNE APPROCHE ESG GLOBALE ET INTÉGRÉE

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2025:

- Mise à jour des politiques ESG et de la stratégie d'investissement responsable de la société de gestion,
- Refonte majeure du modèle de notation ESG interne,
- Accompagnement des sociétés de gestion du fonds de fonds dans une démarche de progrès ESG et ISR (suite au lancement fonds de fonds CDC Croissance Sélection PME fin 2024),



ACCOMPAGNER UNE CROISSANCE DURABLE

Un accompagnement reposant sur l'engagement

3.1 Un investisseur engagé

Philosophie

Une approche pluridimensionnelle de l'engagement

Différence entre dialogue et engagement

3.2 Dialogue

3.3 Engagement

3.4 Vote

PARTIE

3

Un investisseur engagé

Philosophie

En tant qu'investisseur de long terme, responsable et engagé, CDC Croissance intègre au cœur de sa démarche extra-financière l'ambition d'accompagner les entreprises cotées. Elle souhaite accélérer la transformation de ces entreprises vers un modèle plus durable à travers un engagement actionnarial fort.

Dans ce contexte, CDC Croissance cherche à apporter des réponses aux véritables besoins sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels font face les petites et moyennes sociétés françaises et européennes cotées qui sont au cœur de nos économies développées en termes de création d'emplois et de gisement de croissance durable.

Par sa volonté d'accompagner ces entreprises et de jouer un rôle de moteur dans leur transition vers un modèle économique plus durable, CDC Croissance, à travers des échanges continus avec ces entreprises et sa position d'investisseur de long terme, les incite à internaliser les normes ESG ainsi qu'à intégrer davantage les préoccupations de durabilité dans leurs modèles d'affaires.

CDC Croissance s'appuie sur l'ensemble des dimensions de l'engagement actionnarial lors de la mise en œuvre de son approche d'accompagnement ESG.

Pourquoi une démarche d'accompagnement est capitale ?

La RSE est un levier de performance pour les PME, mais sa mise en œuvre exige un accompagnement adapté à leur taille. Sans expertise, les risques de démarche inefficace ou inadaptée sont réels.

Un accompagnement permet de :

- Prioriser les actions en fonction des enjeux propres à l'entreprise.
- Structurer une stratégie réaliste et progressive.
- Maximiser les opportunités (marchés, financements, innovation).
- Valoriser les engagements auprès des parties prenantes.

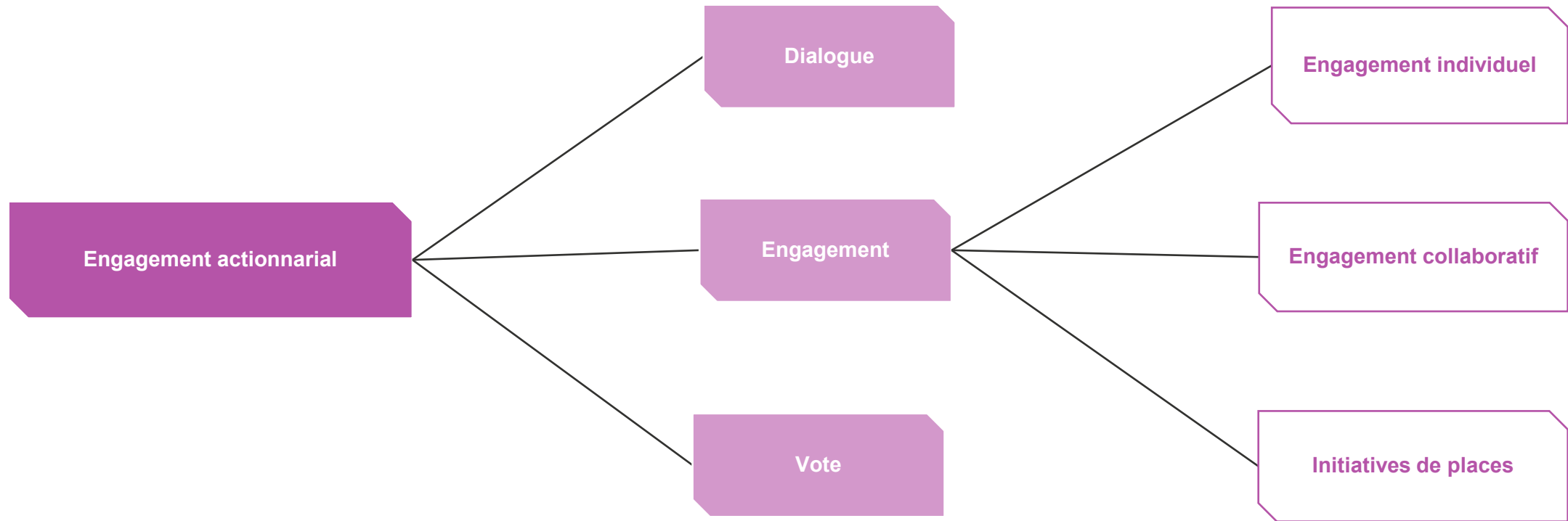
Sans accompagnement, les PME risquent :

- Des actions dispersées et peu impactantes.
- Une sous-exploitation des avantages concurrentiels de la RSE.
- Une exposition accrue aux risques (réglementaires, réputationnels).

CDC Croissance a la conviction qu'un accompagnement sur-mesure transforme la RSE en un atout stratégique, renforçant la compétitivité et la résilience des PME.

Un investisseur engagé

Une approche pluridimensionnelle de l'engagement



Un investisseur engagé

Différence entre dialogue et engagement

Dans le cadre des échanges de la société de gestion avec les entreprises de son univers d'investissement, CDC Croissance fait une distinction entre dialogue et engagement.

1. Le dialogue

se définit comme un échange sur un sujet ESG sans suivi spécifique. Pour CDC Croissance, il s'agit de mieux comprendre l'entreprise, tandis que pour ces dernières, il s'agit de mieux appréhender les attentes des investisseurs responsables. Le dialogue est souvent un préalable à l'engagement.

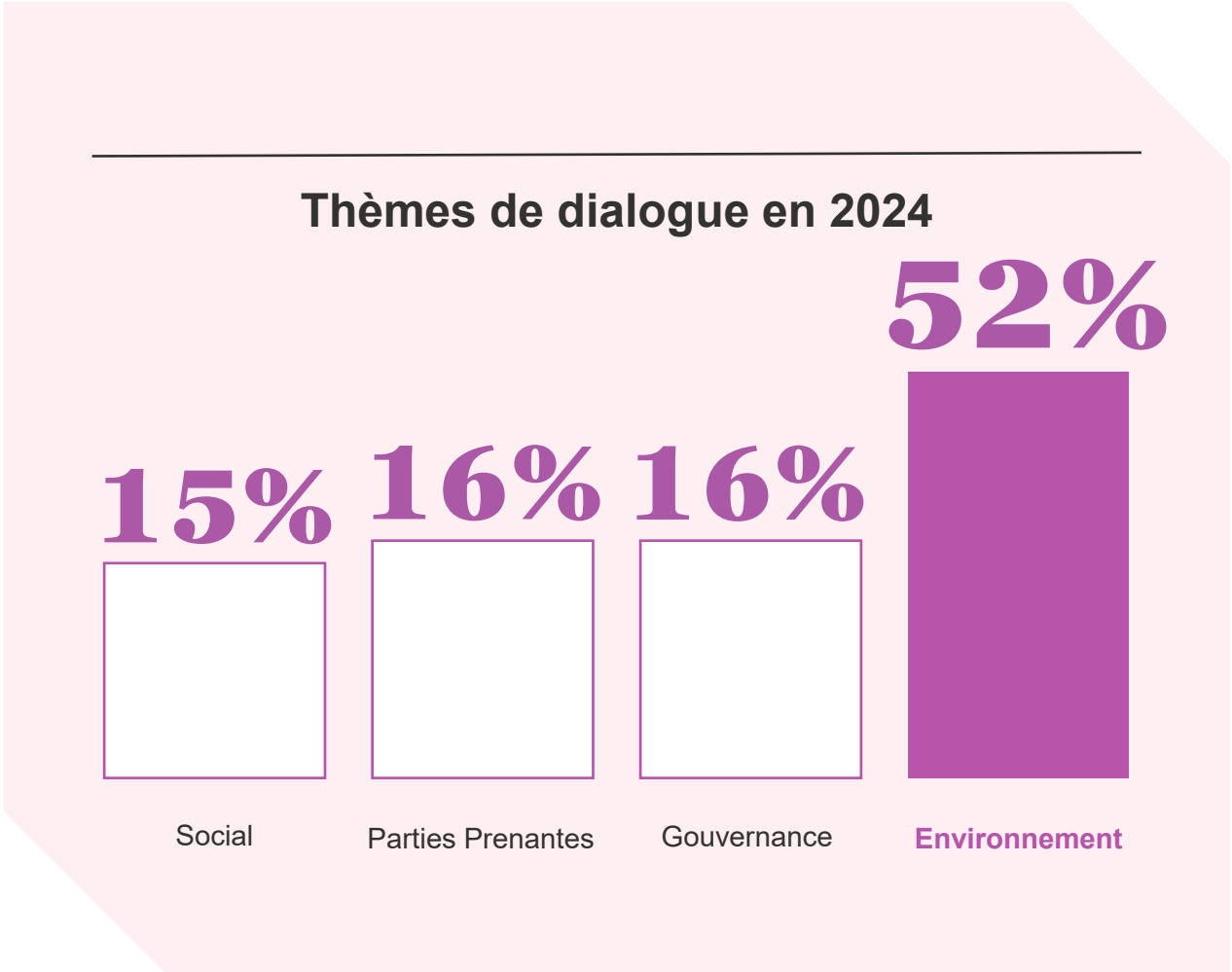
2. L'engagement

permet d'aborder des thématiques précises, matérielles pour l'entreprise qui ne sont pas suffisamment adressées par leur politique ESG, et de suivre dans le temps la société et ses progrès en matière ESG.

Dialogue

En 2024, CDC Croissance a dialogué avec les sociétés de son portefeuille et de son univers d'investissement de sujets ESG lors de

68
entretiens avec
59
entreprises
(dont 46 françaises)
soumises à des objectifs ciblés et suivis dans le temps.

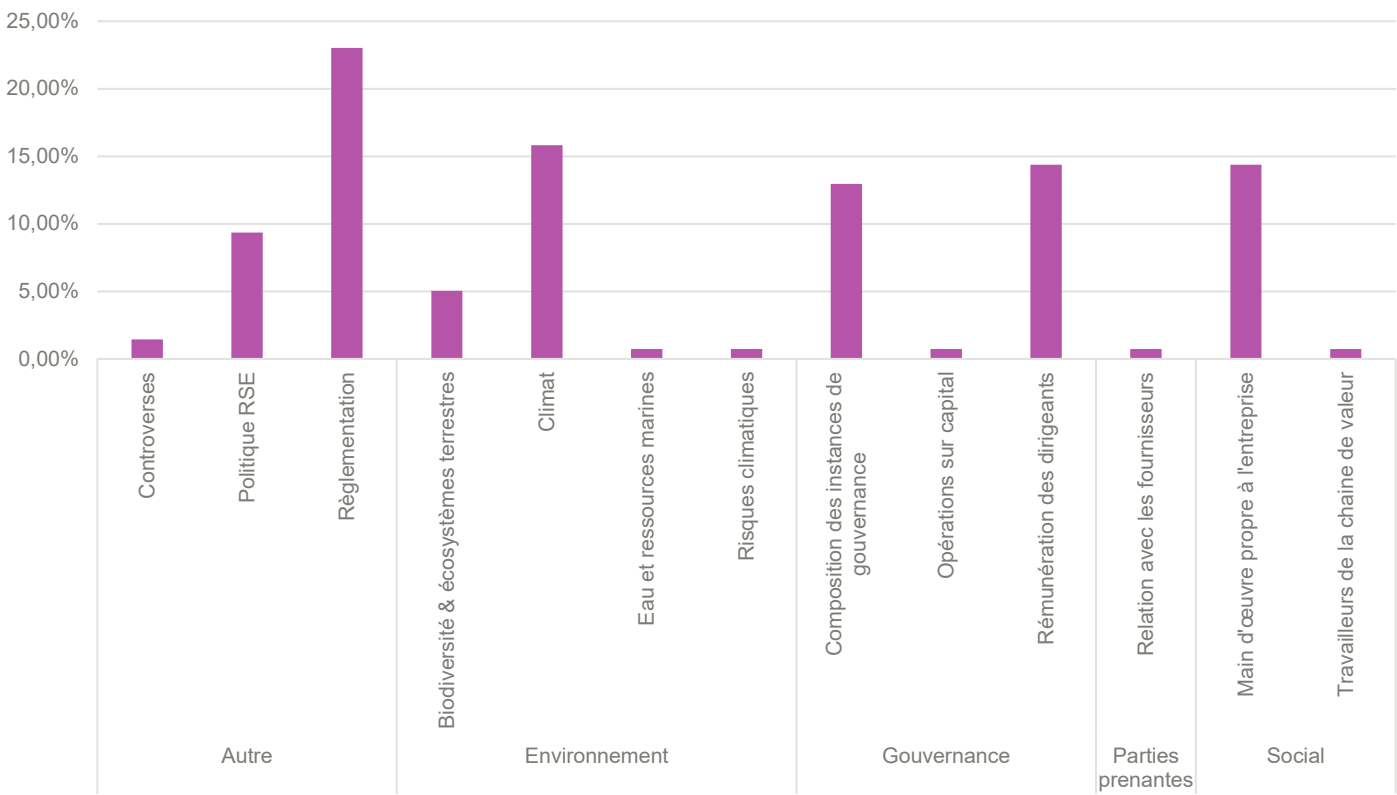


Engagement

69
entretiens d'engagement
individuels et collaboratifs
avec
52
Entreprises.

18
entreprises
(dont 17 françaises)
sont soumises à des
objectifs ciblés et suivis
dans le temps.

Répartition des engagements selon le thème

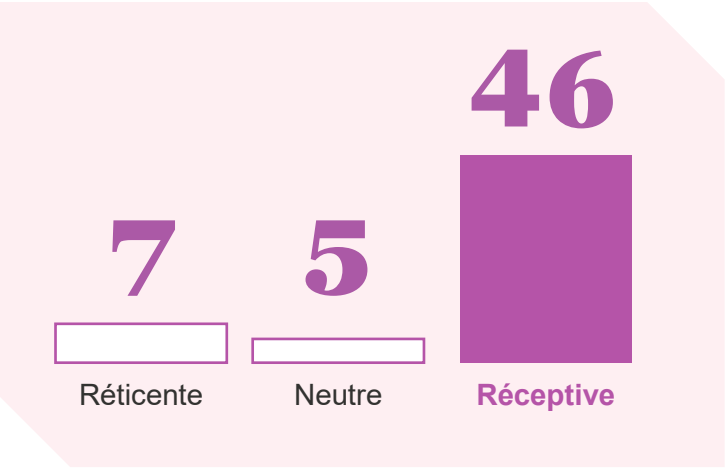


Les principales thématiques abordées en 2024 étaient : la réglementation ESG (23.02% des thèmes), le climat (15,83%), la rémunération des dirigeants (14,39%), la composition des instances de gouvernance (12,95%) et la main d'œuvre propre à l'entreprise (14.39%).

Engagement

Sur les 69 entretiens d'engagement, la grande majorité (46) ont abouti à une attitude réceptive de la part des entreprises, 5 à une attitude neutre et 7 à une attitude réticente. Le suivi et la clôture des engagements s'effectuent l'année suivant l'engagement (hors exceptions).

Tous les engagements 2024 font l'objet d'un suivi lorsque c'est pertinent.



Engagement collaboratif

Consciente des bénéfices d'une approche collective, CDC Croissance adhère à des initiatives collaboratives lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques ESG.

Elles peuvent compléter utilement la démarche d'engagement ciblé, en fournissant aux sociétés des signaux concordants quant aux attentes des investisseurs tout en ayant un impact plus marqué sur les entreprises.

Elles permettent enfin une certaine mutualisation de la recherche.

En 2024, CDC Croissance a poursuivi les travaux entamés avec EthiFinance sur les risques climatiques et scope 3

Elle a souhaité augmenter son impact en renforçant ses actions en matière d'engagement collaboratif en adhérant à deux initiatives de places reconnues : le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) ainsi que la Finance for Biodiversity Foundation (FbBF).

Cf. partie 1.4 « les initiatives de place »

 Voir le compte-rendu annuel de la politique de dialogue et d'accompagnement.

UN ACCOMPAGNEMENT REPOSANT SUR L'ENGAGEMENT

Vote

À titre d'investisseur responsable de long terme, et actionnaire actif, CDC Croissance exerce systématiquement ses droits de vote en se prononçant sur la totalité des résolutions présentées en assemblée générale par les sociétés qu'elle détient en portefeuille (françaises et étrangères).

Pour ce faire, la SGP se réfère à sa *Politique de vote et principes de gouvernement des entreprises* qui formalise ses attentes dans ce domaine.

Ces principes servent de support au dialogue avec les sociétés cotées et sont publiés sur le site internet de la SGP. rapport article 29, a été une autre avancée notable.

CDC Croissance peut communiquer avec les entreprises préalablement à une assemblée générale pour discuter des enjeux ou préoccupations relatifs aux résolutions soumises aux actionnaires. Les gérants participent au processus de vote. CDC Croissance reporte sur l'exécution de sa politique une fois par an.

Le *Compte-rendu annuel de la politique de dialogue, d'engagement et de vote* est mis à disposition du public sur le site internet de CDC Croissance selon le formalisme exigé.

184

AG votées

28%

de votes contre

3540

Résolutions votées

56%

de votes négatifs sur les
rémunérations des dirigeants

UN ACCOMPAGNEMENT REPOSANT SUR L'ENGAGEMENT

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2025:

- Participation active aux groupes de travail du FIR sur la transparence et la mesure de l'efficacité de l'engagement (CDC Croissance est membre du Comité de pilotage)
- Mise en place de la nouvelle feuille de route biodiversité
- Intensification de nos activités d'engagement
- Implication accrue dans les groupes de travail d'EUROFI



Une stratégie climat et biodiversité en constante évolution

4.1 Climat

Stratégie climat

Métriques climat

- Intensité carbone
- Alignement 1,5°C
- Taxonomie
- Entreprises actives dans les énergies fossiles

Gouvernance climat

Gestion des risques climat

4.2 Biodiversité

Stratégie biodiversité

Exclusions spécifiques

Métriques biodiversité

PARTIE

4

Climat

Stratégie climat

Le changement climatique apparaît comme une priorité pour la SGP, tant par l'importance de ses conséquences sur le modèle d'affaires des entreprises que par l'impact de leurs activités.

La politique climat de CDC Croissance se fonde sur quatre piliers : exclusion, intégration, engagement actionnarial et reporting. Elle se déploie avec la mise en œuvre progressive de nouvelles mesures et d'outils d'aide à la décision d'investissements destinés à lutter contre le réchauffement climatique⁵.

En parallèle, CDC Croissance fait évoluer son processus d'investissement depuis plusieurs années afin d'accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone.

Dans la logique de la TCFD (Task Force on Climate-related Disclosure), la société de gestion analyse cette période de transition vers une économie bas carbone en termes de risques, mais aussi d'opportunités dans le but d'assurer la durabilité de ses investissements :

→ Les deux principaux risques, physique et de transition, sont évalués tous les ans dans le cadre de la revue des scores de maturité ESG de l'univers d'investissement.

→ Les opportunités concernent les sociétés qui ont un impact positif sur le climat et apportent une contribution positive à la transition écologique et environnementale. Le poids de ces investissements dans les portefeuilles est suivi.

Fin 2024,
à travers ses fonds et la Sicav,
CDC Croissance a investi

**à hauteur de
340
Millions d'euros**

dans la Transition Énergétique et Écologique (TEE) dont 111 M€ dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables représentant respectivement 11% et 4% de la valeur bilan de la gamme de fonds et sicav gérés par CDC Croissance.



⁵ Alignement 1.5°, part verte, empreinte biodiversité, scope 3, taxonomie...

Climat

Stratégie climat

Reporting / Transparence

Suivi et analyse d'un set de métriques conformes aux recommandations de la TCFD et de la réglementation en vigueur

Exclusion

Charbon thermique, hydrocarbures non conventionnels et pétrole
Renforcement des exclusions des énergies fossiles dans la cadre de la mise à jour de la politique d'exclusion de CDC Croissance en 2024 :

Charbon thermique

- Exclusion des émetteurs dont l'activité est exposée à plus de 5 % du chiffre d'affaires au charbon thermique ;
- des sociétés développant de nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités), ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon ;
- des entreprises minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10Mt ;
- des fournisseurs d'énergies dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10GW.

Hydrocarbures non-conventionnels

- Exclusion des émetteurs impliqués dans les activités d'exploration et/ou de production d'hydrocarbures non-conventionnels (i.e. issus de sables bitumineux, de l'Arctique ou de la fracturation hydraulique qui permet notamment l'extraction des gaz et pétrole de schiste).
- Afin d'encourager les efforts d'atténuation et de transition mis en œuvre par des émetteurs plus aval ou supports de la chaîne de valeur (fournisseurs de produits et services « parapétroliers », transport, distribution, etc.), CDC Croissance se réserve le droit d'investir sous condition d'un engagement actionnarial relatif à l'enjeu du climat et d'un suivi de la trajectoire de décarbonation de ces émetteurs.

Pétrole

- Exclusion des émetteurs impliquées dans les activités d'exploration et/ou de production de pétrole.
- Afin d'encourager les efforts d'atténuation et de transition mis en œuvre par des émetteurs en aval ou en support de la chaîne (fournisseurs de produits et services « parapétroliers », transport, distribution etc.), CDC Croissance se réserve le droit d'investir sous condition d'un engagement actionnarial relatif à l'enjeu du climat et d'un suivi de la trajectoire de décarbonation de ces émetteurs.

Les 4 piliers de la stratégie climat

Engagement

Accroître le % de sociétés alignées

- 4 engagements ciblés
- Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un engagement sur le climat : 9 %
- 10 votes sur des sujets environnementaux et/ou sociaux

Intégration

Le climat, une composante importante de la note de maturité ESG

- **6 critères climat intégrés dans le calcul du score de maturité ESG** (mesures en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2 ; émissions de gaz à effet de serre pour le scope 3 ; alignement de Paris ; risques physiques ; risques de transition)
- **4 indicateurs additionnels pour compléter l'analyse de la durabilité sur les aspects climatiques** (l'analyse par l'entreprise de ses risques climatiques, une modélisation d'alignement de l'entreprise avec les accords de Paris, la réduction de la marge d'EBITDA de l'entreprise dans le cas d'un scénario avec un prix élevé du carbone à horizon 2030, la taxonomie).

Climat

Métriques climat

Objectif d'intensité par millions d'euros investis

Dans le cadre de son engagement d'aligner l'ensemble de ses activités sur un objectif de neutralité carbone nette à horizon 2050 afin de contribuer à limiter l'élévation de température mondiale à 1,5°C, CDC Croissance s'est fixé l'objectif de réduire de 55 % les émissions financées par ses investissements d'ici 2030.

Ce dernier couvre les émissions scope 1 (émissions directes) et scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie). Les émissions du scope 3 ne sont pas incluses dans l'objectif de réduction car elles ne sont encore que partiellement calculées et divulguées par les petites et moyennes sociétés cotées.

Cet objectif est aligné avec les trajectoires du GIEC avec un risque de dépassement nul ou faible du réchauffement climatique au-delà de 1,5°C (*IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C*).

Les données des émissions CO₂ sont issues de sources externes, base Ethifinance, Bloomberg, MSCI, rapports publiés par les sociétés, et d'une source interne reposant sur une méthode de complétude.

Cette méthode ne repose pas sur des proxys sectoriels excessivement pénalisants pour des secteurs entiers de l'univers, alors que les small&mid caps sont souvent positionnées sur des niches d'activités peu assimilables à l'ensemble d'un secteur économique, mais plutôt à des « proxys » unitaires.

Objectif climat de CDC Croissance

Point de départ : 31/12/2019

Échéance : 31/12/2029

Scope 1 et 2

Périmètre d'émissions

100% des actifs sous gestion⁶

Périmètre d'investissement

-55%

Objectif d'intensité par millions d'euros investis⁷

-67%

de réduction au 31/12/2024

⁶ hors instruments de gestion de la liquidité

⁷ L'objectif d'intensité par millions d'euros investis est calculé selon la formule suivante : Intensité carbone/M€ Valeur bilan investi du fonds = Empreinte carbone du fonds/(Valeur bilan investi du fonds hors cash/1000000)

Climat

Métriques climat

Alignement 1,5°C

Au-delà du suivi des émissions de CO₂ publiées chaque année par les sociétés et de leur trajectoire carbone, CDC Croissance analyse l'alignement de ses investissements en tenant compte de :

L'alignement publié par les entreprises elles-mêmes

Leur alignement validé SBTi

Leur alignement modélisé par S&P Trucost.

Ces critères entrent dans le calcul du score interne ESG de la société de gestion. Fin 2024, 44 % de la valeur bilan de l'ensemble des fonds et sicav concernaient des sociétés dont l'alignement 2°C et moins était validé SBTi, soit 1393 M€ d'investissement ⁸.

En nombre d'entreprises, cela représente 64 des 194 sociétés investies par les fonds et sicav de la SGP.

Même si les univers d'investissement sont exclusivement constitués de petites et moyennes sociétés cotées et qu'elles ne sont pas toujours bien représentées par ces initiatives globales, la part des portefeuilles CDC Croissance alignés 2°C ou moins a connu une forte accélération en 2024, comme en 2023.

⁸ En valeur bilan

Les montants investis par CDC Croissance dans des sociétés ayant des cibles d'alignement SBTi 2°C ou moins ont progressé de 35% entre 2023 et 2024

Climat

Métriques climat

Taxonomie

CDC Croissance investit à la fois dans des entreprises soumises à la directive Non-Financial Reporting Directive (« NFRD »), qui sont tenues de publier des informations non-financières, et dans des entreprises non soumises à cette directive.

L'encours des investissements en actions au 31/12/2024 est de 2,826 milliards d'euros. La part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui sont tenues de publier des informations non financières en vertu de NFRD est de 88 %.

8%

Part des investissements alignés à la taxonomie sur base du chiffre d'affaires

11%

Part des investissements alignés à la taxonomie sur base des dépenses d'investissement

Parmi les entreprises soumises à la NFRD, le tableau ci-dessous représente la part des investissements qui sont éligibles, alignés à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissement pour chacun des six objectifs. Les données du tableau portent uniquement sur les informations publiées par les entreprises (ratios réglementaires).

	ÉLIGIBILITÉ		ALIGNEMENT		DONT HABITANTES		DONT TRANSITOIRES	
Au 31/12/2024	CA	CAPEX	CA	CAPEX	CA	CAPEX	CA	CAPEX
Atténuation du changement climatique	20.5%	32.9%	7.1%	10.7%	2.8%	4.8%	1.2%	1.4%
Adaptation au changement climatique	6.3%	9.2%	1.1%	0.6%	0.2%	0.2%		
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	0.0%	0.3%	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%		
Transition vers une économie circulaire	7.7%	5.1%	0.3%	0.2%	0.1%	0.1%		
Prévention et réduction de la pollution	4.7%	2.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%		
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%		
Total 6 objectifs	31.8%	3.5%	7.8%	11.1%	3%	5%	1.2%	1.4%

Climat

Métriques climat

Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Au 31 décembre 2024, le montant des encours dans des entreprises actives dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des énergies fossiles est de 202 M€, soit 6.4 % des encours de la gamme de produits de la SGP.

En cohérence avec sa politique d'exclusion, CDC Croissance ne compte aucun investissement dans des entreprises disposant d'activités relatives à l'extraction ou la production d'énergies fossiles.

Les entreprises en portefeuille sont principalement exposées aux activités support aux opérations d'extraction, au transport, à la distribution ainsi qu'au stockage.

Gouvernance climat

- Le conseil d'administration valide les objectifs de réduction des émissions de CO₂ de la société de gestion.
- La directrice générale assistée du comité de direction, est responsable de la définition et de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ESG climat pilotée par le responsable ISR. Cela suppose l'implication de l'ensemble des collaborateurs de la société et figure parmi les six engagements définis par la société de gestion dans son ambition ESG. Les équipes de CDC Croissance poursuivent leur montée en compétence sur les enjeux liés au climat via la certification AMF, CESGA, le CFA ESG et des ateliers dédiés comme la Fresque du Climat.

Gestion des risques climat

cf. Partie 5

« Prise en comptes des critères ESG dans la gestion des risques »

Biodiversité

Stratégie Biodiversité

Comme le climat, la biodiversité constitue un des axes de développement important en matière d'ESG pour la SGP.

Une politique biodiversité interne a été définie en fin d'année 2024 ainsi qu'une feuille de route. CDC Croissance s'engage ainsi à prendre des mesures concrètes pour arrêter et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030

Dans le cadre du « Finance for Biodiversity Pledge », CDC Croissance s'est engagée à prendre 5 mesures :

1.

Collaboration et partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable

3.

Évaluation de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement

2.

Engagement auprès des entreprises, en intégrant la biodiversité à leurs critères ESG – environnementaux, sociaux et gouvernance

4.

Fixation d'objectifs qui doivent être publiés



**Finance for
Biodiversity
Pledge**

5.

Rendre compte en 2025 publiquement de tout ce qui précède

Biodiversité

Exclusions spécifiques

Par ailleurs, du fait de son intention de mieux protéger la biodiversité, CDC Croissance a intégré des exclusions liées à la déforestation et aux pesticides dans le cadre de sa politique d'exclusion :

Déforestation

La déforestation exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre.

CDC Croissance exclut les émetteurs dont l'activité concerne l'exploitation et la négociation de matières premières n'ayant pas mis en place une politique reconnue de prévention de la déforestation (cacao, café, soja, élevages, hévéa, huile de palme, bois et pâte à papier).

Pesticides

Les pesticides ont des impacts sur la santé humaine, animale et sur l'environnement en raison de leur toxicité. CDC Croissance exclut les émetteurs dont l'activité est exposée à plus de 20 % du chiffre d'affaires aux pesticides.

Biodiversité

Métriques biodiversité

Un projet pilote est réalisé en partenariat avec CDC Biodiversité et EthiFinance depuis 2021 dans le but de développer un modèle de calcul d'empreinte biodiversité adaptée aux PME cotées⁹. Il a permis de calculer une empreinte sur 100 % des sociétés en portefeuille dans les fonds CDC Croissance au 31/12/2024. Les émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3 publiées lorsqu'elles étaient disponibles, modélisées sinon), la consommation d'eau (scope 1 reporté), et les chiffres d'affaires par pays et par secteur NACE ont été fournies par CDC Croissance.

La méthode utilisée a pour but de mesurer les impacts générés par les activités économiques des sociétés sur la biodiversité en prenant en compte : les impacts statiques, impacts cumulés négatifs, et dynamiques, gains ou pertes périodiques.

La métrique retenue par le modèle de calcul d'empreinte biodiversité est le MSAppb* (valeur d'impact). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement.

L'empreinte biodiversité globale du portefeuille de CDC Croissance est issue de la somme pondérée par le montant de chaque société détenue dans le portefeuille :

376
MSAppb*

Bien que le modèle soit encore en développement, ces mesures en version bêta ont été publiées dans les rapports annuels des fonds 2024 et sont utilisées dans l'analyse qualitative des émetteurs comme une première quantification de la contribution de chacun des émetteurs notamment dans le cadre de la définition de la liste des entreprises à engager sur les enjeux de biodiversité.

Le pilote s'est adapté au mieux à la maturité actuelle des données extra-financières des PME cotées.

Un score qualité spécifique a été développé par CDC Biodiversité pour suivre l'amélioration de la disponibilité des données et l'impact des prochains développements du modèle.

Aujourd'hui, il est prématuré et donc compliqué de piloter l'alignement des investissements aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique car cela nécessite de développer une approche avec différents outils qui restent à construire au niveau de la place financière.

⁹ Dans le cadre de ce pilote, CDC Biodiversité a exploité les données de la base Gaïa d'EthiFinance.

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2025:

- Poursuite des travaux sur les risques de transition et risques biodiversité
- Déploiement de la politique et de la feuille de route biodiversité
- Poursuite des travaux sur le modèle pilote d'empreinte biodiversité pour les PME avec CDC Biodiversité et EthiFinance.



Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

5.1 Gestion des risques ESG

Les 6 piliers de la gestion du risque ESG
Comité des risques

5.2 Risques climatiques

2 catégories de risques climatiques
Limitation de l'exposition aux risques climatiques

- Mise en oeuvre
- Risques physiques
- Risques de transition

PARTIE

5

Gestion des risques ESG

Les 6 piliers de la gestion des risques ESG

Le dispositif de prise en compte des risques de durabilité de CDC Croissance s'articule autour des 6 piliers suivants :

1. ● La politique d'exclusion

2. ● La procédure LCB-FT
(Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme)

3. ● Le score de maturité ESG

4. ● L'intégration de l'ESG dans les valorisations

5. ● Le suivi mensuel des controverses

6. ● La politique d'engagement actionnarial

Risque de durabilité :

événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement.

Gestion des risques ESG

Comité des risques

Depuis 2021, le comité des risques intègre les risques extra-financiers en complément des risques financiers.

Ce comité interne à CDC Croissance se tient, sous la présidence de la directrice générale, trimestriellement et à tout moment sur demande du comité de direction. Les analyses des risques financiers et extra-financiers des fonds et des sociétés investies y sont présentées (risques par rapport aux limites et objectifs) ainsi que les sujets modèles et données ESG.

La revue du cadre de gestion des risques est réalisée chaque année.

Les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité sont directement intégrés dans la note de durabilité propriétaire

En parallèle des indicateurs qualitatifs et quantitatifs tels que les risques de corruption, informatiques et comptables sont ajoutés pour compléter la note de durabilité propriétaire.

Bien que ces risques ne soient pas pris en compte pour la notation, ils sont autant de signaux d'alertes qui font ressortir d'éventuels risques ou opportunités concernant les valeurs des univers d'investissement.

Risques climatiques

2 catégories de risques climatiques

Les risques climatiques représentent l'ensemble des risques associés au changement climatique pouvant avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Ces risques sont divisés en deux principales catégories :

1.

Risques physiques

(risques associés aux perturbations d'ordre physique induites par le changement climatique)

2.

Risques liés à la transition énergétique

(risques résultant de la mise en place d'un modèle économique bas carbone)



Risques climatiques

Limitation de l'exposition aux risques climatiques

La limitation de l'exposition aux risques climatiques est mise en œuvre à travers :

L'application de notre politique d'exclusion des entreprises liées au charbon thermique et aux activités d'exploration et de production des hydrocarbures non-conventionnels et pétrole.



L'intégration des risques physiques et de transition dans le dispositif de notation ESG interne ainsi que dans la valorisation et dans l'analyse lorsque c'est matériel.

6

critères climat intégrés dans le calcul du score de maturité ESG.

4

indicateurs additionnels pour compléter l'analyse de la durabilité sur les aspects climatiques.

L'engagement et le suivi des controverses.

22

engagements sur le climat

2

engagements à la suite de controverses

Risques climatiques

Limitation de l'exposition aux risques climatiques

Risques physiques :

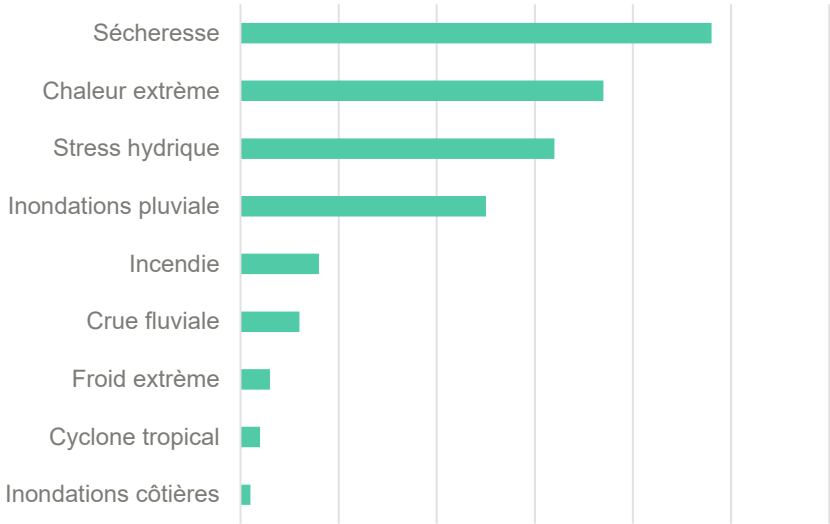
L'évaluation des risques physiques de CDC Croissance utilise le modèle S&P Trucost. Il couvre 8 aléas : incendie, chaleur extrême, stress hydrique, crue Fluviale, inondations côtières, cyclone tropical et sécheresse.

Les risques S&P Trucost sont évalués selon 3 scénarios RCP¹⁰ et les modèles climatiques mondiaux du projet CMIP5¹¹, pour 2020 (sous réserve de la disponibilité des données), et la localisation géographique des actifs pour les données disponibles dans la base de données S&P Market Intelligence ; à travers ces données, une modélisation a été créée pour le restant des entreprises de la base S&P Trucost, sur la base du revenu par pays.

Les risques sont combinés dans un score unique qui prend en compte la sensibilité de l'entreprise à chacun des aléas. Le score est ensuite intégré à la note interne de durabilité de la notation extra-financière interne CDC Croissance, pondéré à 5 %.

Le risque le plus prégnant pour les portefeuilles de CDC Croissance concerne l'aléa Sécheresse puis les 3 aléas Chaleur extrême, Stress hydrique et Inondation pluviale.

Risques physiques de la gamme de fonds et sicav gérés par CDC Croissance au 31/12/2024 :



À fin décembre 2024, le modèle S&P Trucost couvrait 82% des encours. L'augmentation du taux de couverture ainsi que la description plus détaillée des positionnements géographiques des unités de production et des activités dans des zones à risque des entreprises vont permettre d'améliorer la précision de ces données à l'avenir.

¹⁰ Les scénarios RCP « Representative Concentration Pathway » permettent de modéliser le climat futur.

¹¹ Le projet Coupled model intercomparison project 5 « CMIP5 » vise à réaliser des simulations climatiques de façons coordonnées entre les différents groupes de recherche. Les résultats des recherches basées sur ces simulations sont pris en compte dans l'évaluation de l'état des connaissances sur le climat par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Risques climatiques

Limitation de l'exposition aux risques

climatiques

Risques de transition :

CDC Croissance a choisi le modèle S&P Trucost pour calculer les risques de transition : il calcule les coûts du carbone futurs subis par les entreprises selon différents scénarios de prix.

Le niveau de risques lié à un prix élevé du carbone à horizon 2030 est intégré dans la note interne de durabilité de chaque société, comme le risque physique, avec un poids de 5 %.

L'analyse des résultats du modèle S&P Trucost continuera en 2025 pour pouvoir à terme analyser quantitativement les risques de transition au niveau de tous fonds et SICAV et donc de la société de gestion.



PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION
DES RISQUES

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2025:

- Poursuite de travaux sur les risques de transition
- Continuation des travaux sur les risques liés à la biodiversité, notamment par la mise en œuvre de la feuille de route biodiversité



Annexe 1

Table de concordance

Décret n°2021/663 d'application de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat

La table de concordance ci-contre renvoie aux principales informations requises par le décret d'application de l'Article 29 de la Loi n°2019/1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, c'est-à-dire le décret n°2021/663 du 27 mai 2021 pris en application de l'Article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier.

INFORMATION REQUISE	SECTION(S)	PAGE(S)
Démarche générale de l'entité	1.1; 1.4; 2.1; 2.2; 2.3	9; 17; 21; 25; 29
Moyens internes déployés par l'entité	1.3	14
Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	1.2	11
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre.	1.4; 3; 3.1; 3.2; 3.3	17; 31; 32; 35; 36
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	4.1	41
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris	4.1; 5.1	41; 52
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	4.2	47
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.	5; 5.1; 5.2	51; 52; 54
Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte.		
Estimation quantitative de l'impact financier		
des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à		
ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille.		
Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	Chiffres clés	6

Annexe 2

Communication aux investisseurs

Conformément à l'Article 29 de la Loi Énergie Climat, la SGP présente dans ce rapport sa stratégie en matière de prise en compte de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance (ESG) dans le cadre de ses activités d'investissement.

En parallèle de ce rapport, la SGP informe ses souscripteurs sur les critères RSE à travers :

- le comité des souscripteurs : réunion semestrielle de présentation des rapports annuels et semestriels des fonds et SICAV gérés par la Société de Gestion intégrant les informations et les analyses financières et extra- financières.
- le site internet comprenant des documents relatifs à la politique ESG de la Société de Gestion ainsi qu'à la politique d'engagement actionnarial.



CDC CROISSANCE



CDC Croissance SA
209 rue de l'Université 75007 Paris

www.cdc-croissance.fr